



## LE SAVIEZ-VOUS?

# SITE DE SIGNALEMENT EN LIGNE DE CRIMES (SELC)

**Le signalement en ligne de crimes** offre aux Néo-Brunswickois une autre option pour signaler à la police certains types de crimes non urgents commis sur le territoire où la GRC offre des services sans avoir à téléphoner à la police ou à se rendre à un détachement.



**Le signalement en ligne de crimes ne remplace pas les autres procédures de signalement. Composez toujours le 911 en cas d'urgence.**

Le numéro de la GRC pour les cas non urgents est le 1-888-506-IGRC (1472).

## COMMENT FONCTIONNE LE SELC?



En vous posant une série de questions, ce site Web convivial vous permet de fournir à la police de l'information sur l'incident que vous souhaitez signaler.



Une fois le processus terminé, vous recevez un courriel de confirmation contenant un numéro d'incident et un rapport, que vous pouvez fournir à votre assureur.



Remplir le questionnaire du SELC prend environ 15 minutes.



Tous les signalements soumis par l'entremise du SELC sont examinés par la GRC, et l'information est saisie dans le système de gestion des dossiers de la GRC.



**Un policier communiquera avec vous si d'autres renseignements sont nécessaires.**



## QUELS CRIMES PUIS-JE SIGNALER AU MOYEN DU QUESTIONNAIRE DE SELC?



Appel au sujet d'un animal



Collision ayant endommagé un véhicule inoccupé suivie d'un délit de fuite



Méfait contre un bien entraînant des dommages de moins de 5 000 \$



Collision ayant endommagé un véhicule inoccupé ou un autre bien suivie d'un délit de fuite



Méfait contre un véhicule entraînant des dommages de moins de 5 000 \$



Plaques d'immatriculation ou décalcomanies perdues



Signalement d'un incident passé impliquant un conducteur



Objet perdu



Objet trouvé



Plaques d'immatriculation ou décalcomanies volées



Incident motivé par la haine



Vol d'une bicyclette ayant une valeur de moins de 5 000 \$



Incident en ligne motivé par la haine



Vol de biens ayant une valeur totale de moins de 5 000 \$



Collision ayant endommagé un bien suivie d'un délit de fuite



Vol de biens ayant une valeur totale de moins de 5 000 \$, dans un véhicule



## POURQUOI UTILISER LE SELC?



Vous pouvez faire un signalement à toute heure du jour et de la nuit.



Le SELC vous fournit un rapport que vous pouvez transmettre à votre assureur.



En utilisant le SELC, vous évitez d'avoir à vous rendre ou à téléphoner à un détachement.



Le SELC permet d'amasser des renseignements importants qui aident la GRC à cerner les tendances de la criminalité.



### NE PAS UTILISER LE SELC DANS CES CAS :



Il s'agit d'un vol d'arme à feu, de carte de crédit ou de pièce d'identité (permis de conduire, passeport, etc.).



La valeur des biens volés ou des dommages dépasse 5 000 \$.



Il y a des témoins de l'incident, ou celui-ci a été filmé.



Pour les incidents non urgents qui ne doivent pas être signalés par l'entremise du SELC, composez le 1-888-506-1472 pour communiquer avec la GRC.



Appelez immédiatement la police ou le 911 en cas d'urgence ou si l'incident est en train de se dérouler.



**FAIRE UN FAUX SIGNALEMENT À LA POLICE EST UN CRIME**

**VISITEZ LE SITE [RCMP-GRC.GC.CA/NB](http://RCMP-GRC.GC.CA/NB) et cliquez sur Signalement en ligne de crimes.**

